

225C1052
FR0010307819-FS0521

20 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LEGRAND
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2025, la société FIL Limited¹ (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, HM19, Bermudes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 juin 2025, au sens de l'article 223-11-1 du règlement général, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir (effectivement et par assimilation) 13 558 994 actions LEGRAND représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FIL Investments Canada ULC	938	ns	938	ns
FIL Gestion	209 417	0,08	209 417	0,08
FIL Investment Advisors (UK) Limited	242 770	0,09	242 770	0,09
FIL Investment Management (Australia) Limited	260 786	0,10	260 786	0,10
FIL Investments International	12 845 083	4,90	12 845 083	4,90
Total FIL Limited	13 558 994	5,17	13 558 994	5,17

Ce franchissement de seuils résulte d'un changement de mode de détention des actions LEGRAND par le déclarant.

¹ FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé de 262 245 733 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.